

Infractions les plus fréquentes à la Règle 42 OPTIMIST

CE DOCUMENT EST UN GUIDE POUR LES JUGES ET LES CONCURRENTS

PRINCIPE : Les juges accorderont le bénéfice du doute aux concurrents ; cependant, quand ils sont certains qu'un concurrent a enfreint la règle 42, ils agiront pour protéger les concurrents qui respectent la règle.

PAS DE RÈGLES DE CLASSE MODIFIANT LA REGLE 42

Techniques et infractions spécifiques à la classe :

Les infractions évidentes à la règle 42 sont faciles à identifier chez les Optimist. Le problème est que, de nos jours, les concurrents et leurs entraîneurs développent les techniques pour explorer les limites de la règle. En conséquence, les juges peuvent avoir besoin de prendre plus de temps pour observer un bateau qui se trouve dans la zone orange avant de décider de le pénaliser.

DEPARTS

1. Godiller

Cette godille peut être à la fois énergique et douce car le gouvernail de l'Optimist est très efficace pour godiller et peut propulser le bateau avec des mouvements lents et amples. Après avoir godillé dans une direction, les concurrents godillent parfois pour annuler une godille précédente et maintenir le bateau en place sur la ligne de départ particulièrement par petit temps **GOD 2**.

Vous pouvez aussi observer des godilles énergiques qui propulsent le bateau en avant afin d'éviter d'être coincé entre d'autres bateaux au départ. De telles actions enfreignent la règle 42.2(d).

Actions autorisées :

- Mouvements doux de gouvernail de part et d'autre de l'axe du bateau qui ne propulsent pas le bateau ou ne l'empêchent pas de reculer
- Godiller, même de façon énergique, quand un bateau est au-dessus d'une route au plus près et change clairement de direction vers une route au plus près – 42.3(d) **GOD 1**
- Mouvements répétés de la barre pour réduire sa vitesse 42.3(f)

Actions interdites :

- Godiller au-dessus d'une route au plus près, souvent pour tenter d'arrêter le bateau et revenir immédiatement face au vent ou pour s'écarter sous le vent d'un bateau
Notes pour les juges : n'oubliez pas que vous devez compter au moins deux mouvements énergiques du gouvernail en-dessous d'une route au plus près avant de pénaliser pour cette action !
- Godille énergique des deux côtés - **GOD 2**
- Avancer en crabe, mais seulement si les mouvements de gouvernail sont assez énergiques pour annuler le changement de direction provoquée par la mise à contre d'une voile – **GOD 3**

Quelques repères:

- Les mouvements de barre sont-ils énergiques ?
- Propulsent-ils le bateau en avant ou l'empêchent-ils de reculer ?
- Le bateau est-il au-dessus d'une route au plus près et change-t-il clairement de direction vers une route au plus près ?
- La godille neutralise-t-elle la godille précédente ?
- Avec la voile à contre, la godille empêche-t-elle le bateau de modifier sa route?

2. Balancer

Le balancement peut être observé la plupart du temps juste après le départ, particulièrement dans les petits airs, quand un concurrent essaie de se sortir de la dévente des autres. Cela se fait en se tenant debout dans le bateau et en le faisant gîter à plusieurs reprises de sous le vent à au vent.

Actions autorisées:

- Un balancement qui ne propulse pas clairement le bateau.

Actions Interdites:

- Un balancement qui propulse clairement le bateau - **BASIC 4**
- Roulis répété du bateau - 42.2(b)(1)

Quelques repères:

- Le concurrent fait-il rouler le bateau ?
- Est-ce qu'un seul balancement propulse clairement le bateau ?
- Le roulis est-il répété (plus d'une fois) ?

LOUVOYAGE**1. Torsion du corps**

Dans la classe des Optimists, vous voyez beaucoup de mouvements du corps qui affectent la voile car le bateau est petit et l'étrave a une forme plate et irrégulière. Quand vous jugez cela, il est essentiel de relier le mouvement du corps du concurrent avec le battement de la voile et d'être certain que le battement n'est pas provoqué par les vagues.

Actions autorisées:

- Torsion du corps pour changer l'assiette longitudinale du bateau en phase avec les vagues – **OOCH 1**

Actions interdites:

- Torsion excessive du corps qui entraîne un battement de la chute - **POMPE 6**
- Torsion du corps sur mer plate – **OOCH 2**
- Ecoper en faisant de puissants mouvements du corps qui propulse clairement le bateau - **BASIC 4** ou faire rouler le bateau de façon répétée par des mouvements avant et arrière – 42.2(b)(1)
ÉCOPER NE PEUT PAS ÊTRE UNE JUSTIFICATION POUR ENFREINDRE LA RÉGLE de BASE.

Quelques repères

- Y a-t-il des vagues ?
- Le mouvement du corps du concurrent est-il en phase avec les vagues ?
- Le mouvement du corps du concurrent cause-t-il le battement de la chute ?
- Pouvez-vous relier les mouvements du corps du concurrent aux battements de la voile ?
- Les battements sont-ils répétés ?
- Les battements de la chute de la voile peuvent-ils être provoqués par les vagues ?
- Un mouvement du corps propulse-t-il clairement le bateau ?
- Comment est-il en comparaison avec les autres bateaux ?

2. Pomper par mouvement du corps

Vous pouvez souvent observer un bateau bâbord qui commence à pomper avec le corps afin de passer devant le bateau tribord. Dans ce cas, les mêmes principes pour recueillir des preuves s'appliquent que pour la torsion du corps

3. Godiller

La godille pendant le bord de près se produit habituellement à proximité la marque au vent soit quand le concurrent a viré en dessous de la lay line et qu'il essaie d'atteindre la marque ou après un contact avec la marque afin de s'en écarter. Les mêmes principes que sur la ligne de départ s'appliquent pour la godille, sauf qu'un concurrent peut godiller, après avoir touché une marque mais seulement pour s'en écarter – 42.3(h).

LARGUE

La majorité des infractions se produit par vent moyen et fort et se concerne principalement le pumping de l'écoute ou les mouvements du corps. Un placement des bateaux jury sur le côté et en arrière

permet une meilleure observation car il est alors facile de relier des battements de la chute avec les mouvements du corps du concurrent

1. Pomper l'écoute

Actions autorisées

- Régler la voile dans le but de régler le bateau en fonction des conditions existantes **POMPE 2**
- Pomper la voile, une fois par vague ou par rafale de vent pour initier le surfing ou le planning mais pour considérer que le bateau surfe, il doit accélérer rapidement en descendant sur l'avant de la vague – 42.3(c)
- Essayer de planer ou surfer quand les conditions sont douteuses, même si c'est sans réussite. - **POMPE 7**

Actions interdites:

- Régler une voile dans le but de l'agiter – **POMPE 1**
- Pomper une voile quand le bateau est déjà en planning ou surfing – **POMPE 12**
- faire trois tentatives infructueuses et consécutives pour planer ou surfer - **POMPE 8**

2. Pomper par mouvement du corps

Actions interdites:

- Pomper par action du corps qui entraîne des battements répétés de la chute - **POMPE 6**

Quelques repères : Voir la section ci-dessous VENT ARRIÈRE

VENT ARRIERE

1. Pumping

Actions autorisées :

- Réglage d'une voile dans le but de régler le bateau pour les conditions existantes – **POMPE 2**
- Pomper une voile une fois par vague ou par risée pour initier le surfing ou le planning, mais pour qualifier un surf, le bateau doit accélérer rapidement en descendant le côté sous le vent de la vague – 42.3(c)
- Essayer de planer ou surfer quand les conditions sont douteuses, même si c'est sans réussite. – **POMPE 7**

Actions interdites :

- Pomper par mouvement du corps qui provoquent des battements répétés de la chute -**POMPE 6**
- Réglage d'une voile afin de l'agiter – **POMPE 1**
- Pomper une fois pour initier le planning ou le surfing et, avant que le bateau n'atteigne une autre vague, faire une deuxième traction sur la voile. Un placement sur le côté permet une meilleure observation car il est alors facile de voir si la deuxième traction est faite entre les vagues et n'initie pas le planning ou le surfing.
- Pomper une voile quand le bateau est déjà en train de surfer ou de planer - **POMPE 12**
- Faire trois tentatives consécutives infructueuses pour planer ou surfer - **POMPE 8**

Quelques repères :

- Les conditions de surfing ou de planning existent-elles?
- Une action de pomper par vague ou par risée a-t-elle initié le surfing ou le planning ?
- L'action de pomper a-t-elle été faite pendant que le bateau planait ou surfait déjà ?
- L'action de border ou choquer la voile est-elle faite en réponse à des variations du vent, des risées ou des vagues ?
- Le fait de border et choquer de façon répétée fait-il battre la voile ?
- Pouvez-vous relier le battement de la chute aux mouvements de corps ?

2. Balancer (Rocking)

Actions autorisées :

- Pencher le corps sous le vent pour faciliter le lof et pencher le corps au vent pour faciliter l'abattée, si c'est en relation avec la forme des vagues - **ROCK 6**
- Rétablir l'équilibre du bateau et adopter une position statique de l'équipage quand la stabilité du bateau est réduite - **ROCK 1 et ROCK 4**

Actions interdites :

- Roulis répété du bateau qui n'est pas lié à la forme des vagues - **ROCK 7**
- Roulis du bateau lié au changement de route quand les conditions rendent inutile le roulis du bateau pour faciliter sa conduite, par exemple manque de vagues.
- Un seul mouvement du corps suivi de roulis répétés – **ROCK 5**
- Par petit temps, provoquer le roulis par des mouvements rythmiques de la partie supérieure du corps en étant assis du côté au vent du bateau avec la dérive hors de l'eau, une main la tenant et le bateau contre-gité – 42.2(b)(1)
- Par petit temps et peu de vagues, provoquer le roulis par la conduite, principalement pour tenter d'utiliser les vagues et d'augmenter la vitesse du bateau – 42.2(b)(3)
- En écopant, provoquer le roulis répété par des mouvements du corps avant et arrière.
ÉCOPER NE PEUT PAS ÊTRE UNE JUSTIFICATION POUR LE ROULEMENT RÉPÉTÉ DU BATEAU.

Quelques repères

- Est-ce le concurrent qui fait rouler le bateau ?
- Le roulis aide-t-il à conduire le bateau ?
- Les conditions existantes nécessitent-elles de faire rouler le bateau pour faciliter la conduite ?
- Est-ce que la gîte du bateau est cohérente avec la rotation du bateau ?
- Est-elle liée à la forme des vagues ?

CONSEILS

Posez des questions !

1. Si vous n'êtes pas sûr d'une technique, demandez par écrit une clarification de sorte que d'autres concurrents puissent également bénéficier de la réponse.
2. Si vous êtes pénalisé par un pavillon jaune, demandez une explication aux juges de ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire.
3. Rappelez-vous que, plus l'épreuve est importante, plus il y a de juges sur l'eau et votre technique de navigation sera donc examinée minutieusement quand cela compte vraiment.

Pour toutes autres questions, veuillez contacter : cca@ffvoile.fr

CE DOCUMENT NE CONSTITUE QU'UN RECUEIL DE CONSEILS. LES DOCUMENTS OFFICIELS SONT LES **INTERPRÉTATIONS WORLD SAILING**.